



**The United
Church of Canada
L'Église Unie
du Canada**

416-231-5931 | 1-800-268-3781
united-church.ca | egliseunie.ca

Janvier 2026

Madame,
Monsieur,



Le taux d'accumulation des membres actifs est fixé à 1,85 % pour l'année 2026

Bonne année! Le Conseil de retraite a le plaisir d'annoncer que le taux d'accumulation des membres actifs du régime sera fixé à 1,85 % pour l'année 2026. Les taux de cotisation ne seront pas modifiés. On sait maintenant que le taux d'accumulation, qui devait revenir à 1,4 % en 2026, ne retournera à ce niveau qu'en 2027.

Qu'est-ce que le *taux d'accumulation*?

Chaque année au cours de laquelle vous travaillez pour un employeur participant et cotisez au régime de retraite, vous gagnez ou vous *accumulez* un crédit de pension. Le taux d'accumulation correspond au pourcentage de vos gains ouvrant droit à pension que vous accumulez sous forme de crédit de pension. À la fin de votre carrière, les montants accumulés chaque année pour la retraite s'additionneront pour constituer la pension annuelle totale que vous recevrez pour le reste de votre vie. Ainsi, vous continuerez à profiter des montants plus élevés accumulés en 2026 durant toute votre vie à la retraite. Le montant plus élevé que vous accumulerez en 2026 figurera sur le relevé de vos prestations de retraite de 2026 qui sera émis d'ici le 30 juin 2027.

Le Conseil de retraite et le Comité consultatif du régime de retraite évaluent régulièrement la situation financière du régime. Cette augmentation du taux d'accumulation sur un an peut être appliquée conformément à la Politique de financement en raison du maintien de la solide capitalisation du régime.

Avec mes plus cordiales salutations,

Anne Soh
Présidente du Conseil du Régime de retraite de l'Église Unie du Canada